



BC PharmaCare

Nouvelles limites de couverture des bandelettes d'analyse de la glycémie

En vigueur le 1^{er} janvier 2015

BC PharmaCare limite le nombre de bandelettes d'analyse de la glycémie qu'il couvre pour un patient au cours d'une année civile. Cette modification est fondée sur des recherches qui démontrent qu'une fréquence accrue d'analyse de la glycémie a un effet limité sur la plupart des diabétiques qui ne prennent pas d'insuline.

La plupart des diabétiques pourront maintenir la fréquence recommandée à même les limites nouvellement modifiées. Si vous avez besoin d'une augmentation de la limite annuelle de bandelettes d'analyse, consultez la page 2 pour vérifier votre admissibilité à une couverture élargie du nombre de vos bandelettes.

Comment ma limite annuelle est-elle déterminée? Votre limite annuelle dépend du type de traitement du diabète que vous recevez.

Catégorie de traitement	Notes	Quantité limite annuelle
Gestion du diabète à l'aide d'insuline	Si vous prenez de l'insuline, la limite la plus élevée s'applique, que vous preniez ou non d'autres médicaments contre le diabète.	3 000
Gestion du diabète à l'aide de médicaments contre le diabète à risque élevé d'hypoglycémie (faible taux de sucre dans le sang)	Les médicaments à risque élevé d'hypoglycémie sont les sécrétagogues de l'insuline. Exemples : glicazide (Diamicon ^{MD}), glimépiride (Amaryl ^{MD}), glibenclamide (DiaBeta ^{MD}), natéglinide (Starlix ^{MD}), répaglinide (Gluconorm ^{MD}).	400
Gestion du diabète à l'aide de médicaments contre le diabète à faible risque d'hypoglycémie (faible taux de sucre dans le sang)	Les médicaments à faible risque d'hypoglycémie sont notamment les sécrétagogues sans insuline. Exemples : acarbose (Glucobay ^{MD}), exénatide (Byetta ^{MD}), linagliptine (Trajenta ^{MC}), liraglutide (Victoza ^{MD}), metformine à durée prolongée (Glumetza ^{MD}), metformine (Glucophage ^{MD}), saxagliptine (Onglyza ^{MD}), sitalgliptine (Januvia ^{MD})	200
Gestion du diabète par la nutrition/l'hygiène de vie		200

Important : Si votre profil de diabétique appartient à plus d'une catégorie ci-dessus, la limite la plus élevée s'applique toujours.

Comment PharmaCare peut-il connaître ma catégorie? Chaque fois que vous renouvelez votre ordonnance, votre pharmacien enregistre l'information sur le réseau informatique appelé PharmaNet. Sur cette base, PharmaNet détermine l'étendue de vos traitements contre le diabète et applique le nombre limite approprié de bandelettes d'analyse. Chaque fois que vous achetez vos bandelettes d'analyse, PharmaNet vérifie si vous appartenez toujours à la bonne catégorie. Sinon, une mise à jour automatique de votre limite annuelle de bandelettes d'analyse sera effectuée.

Comment PharmaCare peut-il savoir si j'ai atteint ma limite? Chaque fois que vous achetez des bandelettes d'analyse, leur nombre sera soustrait de votre limite annuelle dans le système PharmaNet. Après l'entrée en vigueur de la modification des limites le 1^{er} janvier 2015, si vous ignorez le nombre exact de bandelettes que vous avez achetées durant l'année, contactez Health Insurance BC aux numéros de téléphone ci-dessous.

Dois-je surveiller davantage mes dates de péremption? Oui. Pour un meilleur usage du nombre limite de bandelettes auquel vous avez droit chaque année, assurez-vous que la date de péremption indiquée sur les bandelettes que vous achetez est suffisamment éloignée.

À quelle fréquence dois-je analyser généralement ma glycémie? En plus de l'aide de votre médecin ou de votre éducateur spécialisé en diabète, vous trouverez une mine de ressources en ligne pour vous aider à déterminer la fréquence d'analyse que vous devez respecter. Pour connaître quelques-unes des ressources les plus fiables, consultez :

- le site Web de PharmaCare à www.health.gov.bc.ca/pharmacare/bgts.html (anglais);
- le site Web de l'Association canadienne du diabète à www.diabetes.ca/takecharge (anglais);
- le calculateur d'autosurveillance glycémique de l'ACD à <http://guidelines.diabetes.ca/BloodGlucoseLowering/smbgcalculatorpwd>

Que faire si mes analyses doivent être plus fréquentes? Dans certains cas, vos analyses pourraient devoir être plus fréquentes. Votre médecin ou un professionnel de la santé de votre centre d'enseignement du diabète pourra soumettre une demande à PharmaCare pour élargir la couverture de vos bandelettes. Pour y être admissible, vous devez ne pas prendre d'insuline et :

- ne pas avoir atteint les valeurs cibles de glycémie déterminées par votre médecin, et ce, pendant au moins trois mois;
- souffrir d'une maladie aiguë ou de toute autre affection qui peut modifier votre contrôle glycémique;
- avoir connu de changements dans votre pharmacothérapie qui pourrait modifier votre contrôle glycémique (p. ex., commencer ou interrompre la prise de médicaments, ce qui pourrait provoquer une hypoglycémie ou hyperglycémie);
- occuper un emploi dans le cadre duquel l'hypoglycémie pose un risque important pour la sécurité (p. ex., pilotes, contrôleurs aériens, conducteurs de véhicules commerciaux);
- avoir le diabète gestationnel.

Note : Dans les rares cas où une fréquence accrue de vos analyses serait une nécessité médicale ou si vous prenez de l'insuline et que vos analyses doivent être plus fréquentes, votre endocrinologue pourra soumettre une demande à PharmaCare pour augmenter le nombre de vos bandelettes. Les demandes sont évaluées au cas par cas.

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur cette modification de politique? Appelez Health Insurance BC.

À Vancouver, appelez au **604-683-7151** | Ailleurs en C.-B., appelez sans frais au **1-800-663-7100**.

Les préposés au service à la clientèle sont accessibles du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (sauf les jours fériés) et le samedi de 8 h à 16 h (sauf les jours fériés).

BC PharmaCare est un programme provincial d'assurance-médicaments. Ce programme aide les Britanno-Colombiens à assumer les coûts de médicaments d'ordonnance et de certaines fournitures médicales admissibles.